

Prise de position du Gouvernement de Rhénanie-Palatinat concernant les résolutions du Conseil Rhénan adoptées le 7 juin 2019

1. Adaptation au changement climatique : l'urgence d'une stratégie du Rhin Supérieur pour une gestion de l'eau et des milieux favorisant la résilience

(Auteur : Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'alimentation et des forêts (MUEEF))

Le MUEEF soutient parfaitement l'urgence d'une stratégie du Rhin supérieur concernant l'adaptation au changement climatique. Par principe, il approuve également les différents paragraphes de la résolution. Néanmoins, il est d'avis qu'il convient d'en amender et / ou améliorer certains détails.

C'est ainsi que la formule du paragraphe 1 « *Le Conseil Rhénan note la volonté des acteurs du Rhin supérieur de faire de la protection du climat une priorité d'action* » se prête à des malentendus et induit en erreur dans la mesure où elle met l'accent uniquement sur la protection du climat, tandis que l'« adaptation au changement climatique » figure expressément à l'intitulé de la résolution et que différents aspects de celle-ci sont évoqués par la suite.

Les différents paragraphes adoptés dans le cadre de la résolution sont fortement axés sur la gestion de l'eau, tandis que la « gestion des milieux » (ce qu'il faut comprendre par ce terme est pourtant mal explicité aux différents paragraphes de la résolution et devrait être concrétisé) n'est traitée que très sommairement, par exemple au § 5 « accroître la fonctionnalité de l'écosystème rhénan ». Il va sans dire que les risques évoqués pour la gestion de l'eau sont une réalité. Néanmoins, les conséquences du changement climatique ne se limitent pas à la seule gestion des eaux, ce qui est également vrai pour le Rhin supérieur. Cette approche limitée ne prend pas en considération les risques pour l'agriculture et la sylviculture, la biodiversité, la santé... Dans ce contexte, nous tenons à signaler la conférence régionale de l'État allemand et des länder de Bade-Wurtemberg, Hesse et Rhénanie-Palatinat qui s'est déjà tenue en 2012 au sujet du changement climatique dans la vallée du Rhin supérieur et des adaptations de la région à celui-ci (http://www.klimawandel-rlp.de/fileadmin/website/klimakompetenzzentrum/downloads/Veroeffentlichungen/Dokumentation_Regionalkonferenz.pdf).

Il est étonnant que le grand projet en matière de changement climatique et de gestion de l'eau, mené par différents länder sous la dénomination « KLIWA » (Klimawandel

und Wasserwirtschaft; www.kliwa.de) et assurant un suivi rapproché des conséquences du changement climatique et des stratégies d'adaptation dans l'Allemagne du sud-ouest (Bavière, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat) qui observe également l'évolution sur le Rhin (supérieur), ne soit pas évoqué au paragraphe 3 de la résolution. Hormis cela, aucune référence n'est faite à la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le DHI Rhin, rédigée par la CIPR dès 2015 (https://www.iksr.org/fileadmin/user_upload/DKDM/Dokumente/Fachberichte/FR/rp_Fr_0219.pdf).

En outre, il convient de signaler que l'initiative « mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhin-Meuse » ne concerne pas le territoire du Rhin supérieur.

2. Intelligence artificielle : le potentiel et l'ambition du Rhin supérieur

(Auteur : Ministère des sciences, de la formation continue et de la culture (MWWK))

Le Ministère des sciences, de la formation continue et de la culture de Rhénanie-Palatinat salue la résolution. Les différents paragraphes correspondent au standard dans d'autres domaines scientifiques. Cette résolution s'inscrit parfaitement dans la ligne des autres activités du ministère.

3. Aménagement de liaisons de transport ferroviaire transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur

(Auteur : Chancellerie, Ministère de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture (MWVLW))

Le gouvernement de Rhénanie-Palatinat salue la résolution du Conseil Rhénan (CR) au sujet de l'aménagement de liaisons ferroviaires transfrontalières dans l'espace du Rhin supérieur.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 par la République Française et la République Fédérale d'Allemagne est censé apporter des améliorations à la coopération franco-allemande dans les zones frontalières pour rendre le quotidien des habitants plus facile. Ce Traité comprend en annexe une liste de projets susceptibles de faire l'objet d'une réalisation accélérée dans le cadre de la coopération franco-allemande, dont des projets du domaine du transport ferroviaire.

Les régions frontalières comme l'espace du Rhin supérieur sont toujours des points de rupture des infrastructures publiques de transport, et les länder estiment qu'elles ont été négligées pendant des années, raison pour laquelle il faut maintenant des mesures de rétablissement onéreuses. Grâce à la collaboration de tous les acteurs du Rhin supérieur, il a pourtant été possible ces dernières années de répondre au moins partiellement aux besoins de mobilité des habitants, et ce avec succès, par exemple par la mise en place d'une liaison de tram transfrontalière entre Strasbourg et Kehl. Malgré le rétablissement des lignes ferroviaires (Freiburg) – Müllheim – Mulhouse ainsi que (Neustadt) – Winden – Wissembourg - Strasbourg et Wörth – Lauterbourg – Strasbourg, celui-ci ne permet qu'une desserte rudimentaire au niveau transfrontalier, entre autres à cause du manque de rames pouvant circuler à l'échelle transfrontalière. L'aménagement de lignes de bus transfrontalières, dont par exemple Breisach – Colmar ou Grenzach – Wyhlen – Bâle n'est qu'une amorce, étant donné le besoin réel.

La Conférence du Rhin Supérieur estime que l'aménagement des transports publics transfrontaliers, et plus particulièrement de l'infrastructure ferroviaire, nécessite non seulement l'engagement et le soutien financier des partenaires régionaux (villes, les länder de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Wurtemberg, la Région Grand Est...), mais aussi une forte assistance au niveau national. Ceci est d'autant plus vrai quand il s'agit de liaisons suprarégionales essentielles pour le transport de voyageurs et de marchandises qui assurent, entre autres, les redondances nécessaires des liaisons existantes. La grande importance que revêtent les infrastructures transfrontalières de transports publics pour l'utilisation durable des moyens de transport est également valorisée par le Règlement (CE) 1315/2013 (Règlement RTE-T). Les länder estiment pourtant que jusque-là, ce texte n'a pas encore débouché sur un soutien suffisamment fort des liaisons ferroviaires correspondantes au niveau régional.

Le land de Rhénanie-Palatinat, représenté par ses mandataires publics, les autorités organisatrices des transports ferroviaires de proximité de voyageurs, et la Région Alsace ainsi que son successeur, la Région Grand Est, ont entamé depuis un certain temps déjà des réflexions sur les moyens à mettre en place pour augmenter l'attractivité de l'offre en transports ferroviaires transfrontaliers de proximité. A cet effet, un accord de principe a été adopté en juin 2018 concernant les liaisons ferroviaires directes sur les trajets Neustadt an der Weinstraße – Strasbourg et Wörth – Strasbourg. En avril 2019, un avenant a été adopté pour le trajet Trèves - Metz sur lequel doivent circuler des rames du même pool de véhicules.

Ces amorces ont donné lieu à d'autres projets sur les trajets Müllheim – Mulhouse, Offenbourg – Strasbourg (land de Bade-Wurtemberg / Grand Est) ainsi que Strasbourg - Sarrebruck. Tous les intervenants étaient d'accord que le projet ne peut aboutir que

si l'on dispose d'un matériel roulant équipé d'une technique de sécurité permettant aux rames de circuler sans interruption de part et d'autre de la frontière. Comme le marché ne proposait aucun véhicule moderne pour le trafic voyageurs de proximité pouvant circuler sur les trajets franco-allemands, les partenaires du projet ont décidé de faire construire un prototype « franco-allemand » sur la base d'un type de véhicule français. Cette solution permet en outre de rallonger les trains en attente au nœud ferroviaire de Strasbourg par des wagons uniquement admis sur le territoire français, de sorte que les rames ont assez de places assises.

Les länder allemands ont convenu avec la Région Grand Est une répartition des frais, s'efforçant en même temps d'obtenir des subventions du Ministère allemand des transports et des réseaux numériques (BMVI) pour la part à prendre en charge sur cet équipement supplémentaire. Le land de Rhénanie-Palatinat exige un engagement de l'État allemand, raison pour laquelle la ministre-présidente Mme Malu Dreyer, s'est de nouveau dirigée à la chancellerie Mme Angela Merkel qui a signé le Traité d'Aix-la-Chapelle afin de rechercher du soutien pour le projet.

4. Aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse du Rhin supérieur

(Auteur : Chancellerie, Ministère de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture (MWVLW))

Le gouvernement du land de Rhénanie-Palatinat salue la résolution du Conseil Rhénan (CR) au sujet de l'aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse. Grâce au nombre élevé de projets communs menés entre le Bade-Wurtemberg et la Suisse, ainsi qu'entre la Suisse et la Région Grand Est, il y aura une amélioration durable des transports publics dans le sud du Rhin supérieur.

Cette résolution du CR épaulé les objectifs adoptés dans le cadre de la stratégie RMT 2030 visant à améliorer les infrastructures ferroviaires transfrontalières. Ces améliorations urgentes et indispensables sont d'une importance cruciale pour le rapprochement de la Région Métropolitaine Trinationale. Une meilleure infrastructure de transport et les améliorations en découlant au sujet des dessertes ferroviaires et de la mobilité combinée rail-route (bus) sont des piliers indispensables pour la Région Métropolitaine Trinationale (RMT). C'est ainsi que les partenaires de la RMT ont fait du domaine des transports l'une des priorités de leur action.

5. Assurer la protection de la nappe phréatique dans le fossé rhénan

Comme indiqué dans la résolution du CR, celle-ci a été transmise pour information au Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'alimentation et de la forêt de Rhénanie-Palatinat.

6. Perfectionnement du Museums-PASS-Musées

(Auteur : Ministère des sciences, de la formation continue et de la culture (MWWK))

Le Ministère des sciences, de la formation continue et de la culture de Rhénanie-Palatinat salue la résolution. Étant donné les expériences faites par la fondation *Stiftung Hambacher Schloss* avec le Museums Pass Musées, la résolution doit être approuvée. Pour les visiteurs et passionné(e)s de culture, le Museums Pass Musées est une offre très attrayante. Pour la *Stiftung Hambacher Schloss*, le Museums Pass Musées est une très belle plateforme de publicité transfrontalière. Le ratio entre les frais de fonctionnement et le remboursement au prorata des entrées est très avantageux par rapport aux prestations de coopération. Le remboursement des entrées au prorata est stable et le niveau est élevé. Le suivi et la présentation du système sont très professionnels et fiables. Nous approuvons en particulier les plans de coopération avec des écoles et la réalisation d'une offre dédiée aux écoles et aux familles. Pour la *Stiftung Hambacher Schloss*, ce serait un bon complément dans sa démarche pour nouer des contacts avec des écoles, en particulier pour l'Alsace géographiquement proche. L'association des musées de Rhénanie-Palatinat estime, elle aussi, que le Museums Pass Musées a fait ses preuves et il faudrait soutenir un élargissement du réseau et la publicité pour celui-ci. Le service Culture du MWWK estime donc que cette résolution doit être approuvée.

7. Obstacles généraux aux évènements sportifs transfrontaliers

(Auteur : Ministère de l'intérieur (Mdl))

Le Mdl estime que la résolution comprend des pistes de réflexion judicieuses.

8. Les Jeux Olympiques Paris 2024

(Auteur : Ministère de l'intérieur (Mdl))

D'un point de vue technique, l'on n'est pas en mesure d'établir quelles seraient les obligations des communes et des autorités du sport en Rhénanie-Palatinat découlant de cette résolution. Il est par exemple peu clair ce qu'il faut comprendre par « lieux d'accueil » et quelles seraient les missions attribuées à ceux-ci. De même, il est impossible d'établir dans quelles conditions les autorités du sport de l'État ou des communes seraient censées accueillir des délégations de sportifs, si les organisateurs sont vraiment d'accord et quelles seraient les obligations en découlant. Il faudrait tout d'abord trouver des réponses à ces questions d'ordre technique avant d'explorer par la suite les éventuelles possibilités juridiques (et budgétaires).

9. Création d'un fonds du sport dans la région du Rhin supérieur destiné aux projets à petit volume financier

(Auteur : Chancellerie en coopération avec le Secrétariat de la Conférence du Rhin Supérieur)

Dans le cadre de la réunion du groupe de travail du 19 février 2019 à Strasbourg, il a été constaté que certains événements sportifs transfrontaliers feraient appel à un fonds qui serait similaire au fonds jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur et qu'il y a donc un besoin d'un tel fonds offrant un soutien peu compliqué aux projets bi et trinationaux et aux initiatives transfrontalières dans le domaine du sport.

Ce besoin a été signalé par les Eurodistricts qui n'ont pas pu donner suite à plusieurs demandes de financement présentées par des initiatives sportives parce que celles-ci ne remplissaient pas toujours les critères de cofinancement des fonds pour petits projets des Eurodistricts, dont particulièrement les critères géographiques

Ce nouveau fonds est censé cofinancer des projets sportifs ou des initiatives de rencontres sportives sur le Rhin supérieur à petit volume financier, ce cofinancement étant plafonné à 4000 €. Les premiers projets ont d'ores et déjà été présentés. Le suivi des projets est assuré par le groupe de travail Sport, la sélection de ceux-ci étant assurée par un groupe d'experts spécialement créé à cet effet et dont les membres font leur choix selon les principes de rotation et de consensus.

Dans l'espace du Rhin Supérieur, il n'existe aucun autre outil comparable pour obtenir un soutien financier aux rencontres sportives transfrontalières, même de petit volume. La planification et la réalisation conjointes d'actions font naître des amitiés entre les citoyens allemands, français et suisses du Rhin Supérieur, font évoluer des compétences interculturelles et valeurs sportives et donnent vie au modèle d'une région tri-nationale sans frontières.